

Intermed c'est aussi :

- > Des actions collectives de « prévention santé » en direction des publics
- > De l'appui conseil auprès de professionnels confrontés à des situations psycho-sociales complexes et d'isolement au domicile ;
- > Des modules de formation-action.



© D. Desaleux / Intermed

Réseau Intermed - association loi 1901

Un conseil d'administration composé de personnes morales et de personnes physiques.

Secteurs d'intervention :

- > En Auvergne Rhône-Alpes :
 - Rhône : Grand Lyon / Villefranche-sur-Saône
 - Isère : agglomération grenobloise / Pont-de-Chéruy / Péage-de-Roussillon
 - Haute-Savoie : Bassin annecien / Annemasse
 - Savoie : tout le département
 - Drôme : Le Valentinois / Montélimar
 - Loire : Roanne
 - Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand / Cébazat

Soutiens :



Réseau Intermed

144, rue Garibaldi 69006 Lyon

Président : Alain Vigne



Référente Intermed : Catherine Delcroix-Howell
04 72 83 22 92 - catherine.delcroix-howell@adoma.fr

Chef de service Auvergne Rhône-Alpes, expertise et formation / coordinatrice dispositifs Rhône, Loire, Auvergne et Drôme :
Fabienne Diebold
06 68 07 89 89 - fabienne.diebold@intermed-asso.fr

Coordinatrice Isère et deux Savoie :
Céline Herman
07 60 66 22 91 - celine.herman@intermed-asso.fr

www.intermed-reseau-sante.fr

Réseau Intermed

Dispositif de médiation et coordination santé pour l'accès aux soins de publics isolés et vulnérables



© D. Desaleux / Intermed

Créé en 2009 par Adoma pour les résidents Adoma, le Réseau Intermed intervient depuis 2015 dans d'autres contextes d'habitat.



Un dispositif de Médiation et Coordination santé

➤ En direction de publics perdus de vue ou reclus dans leur logement

Des personnes très isolées qui, du fait de problèmes psychosociaux et médicaux complexes ou de leur âge, ont été perdues de vue et sont dans l'incapacité d'un accès autonome aux services de droit commun.

➤ Objectif principal : contribuer à l'accès à la santé et aux soins par :

- une approche globale des situations dans leur contexte,
- un accompagnement de proximité
- un travail en réseau
- une veille attentive favorisant les prises de relais
- une implication au sein des instances inter-partenariales

Une pratique du soin relationnel dans le respect du droit de la personne.

Une mission effectuée par des équipes pluridisciplinaires :

infirmiers, psychologues cliniciens, CESF, aide soignante

➤ Dans une démarche active, les infirmiers - médiateurs santé rencontrent la personne **à domicile ou dans son milieu de vie**, évaluent sa situation, conseillent, proposent et mettent en œuvre un **parcours de soins**.

➤ Ils ne délivrent pas de soins techniques mais mobilisent professionnels et services de droit commun qualifiés.

➤ Organisés par territoire ou par thématique, ils sont des interlocuteurs privilégiés veillant à prévenir les ruptures de soins.

➤ Ils travaillent en pluridisciplinarité.

Dans le cadre de sa mission en direction des migrants âgés, Intermed met en place des dispositifs innovants de soutien à domicile

- Dispositif « passerelle dépendance »
- Dispositif « passerelle prévention »
- Ces deux dispositifs contribuent à la lutte contre le non recours.

Sensibiliser, mobiliser, mettre en réseau des acteurs des champs sanitaire, médico-social et social



Intermed ne se substitue pas aux acteurs de droit commun mais en facilite l'intervention

Le travail en réseau permet :

- le choix et la mise en relation avec un médecin traitant pour des personnes qui n'en ont pas
- la mise en œuvre effective de soins et/ou d'aide à domicile
- la prise en compte et l'orientation pour le traitement de situations administratives et sociales bloquées
- des retours d'hospitalisation préparés et coordonnés
- des orientations quand la situation le nécessite, vers des services adaptés : hôpitaux, soins de suite, addictologie, structures de consultation, de dépistage, CMP, ...
- un travail spécifique au vue d'admission en structures adaptées : maisons de retraite, pensions de famille, ...
- des accompagnements concertés :
 - avec les acteurs de la santé mentale : CMP, CHS, Accueil de jour, Gem, ...
 - avec le secteur gérontologique : Clic, équipes géronto/gérontopsy, services PA-PH des départements, CCAS, ...

Réseau Intermed mode d'emploi

Qui peut faire appel aux équipes Intermed ?

- La personne elle-même, son voisinage, les aidants.
- Son médecin traitant et/ou tout praticien.
- Son référent social et/ou tout professionnel pré-occupé par la situation.



© D. Desaleux / Intermed

Les équipes Intermed sont encadrées par des cadres sociaux, garants de l'éthique, de l'harmonisation des pratiques et du travail inter-réseaux.

Comment ?

- Sur fiche de saisine à la coordination concernée
- Sur la base d'un dialogue avec l'infirmier du secteur géographique concerné
- Sur appel téléphonique argumenté
- Du lundi au vendredi de 9h à 17h hors jours fériés
- Pas de service continu